



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENU LE 14 JUILLET 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le 14 juillet 2025, à la salle du conseil située au 94, rue de l'Église, à compte de 19h00, sous la présence de Monsieur André Trudel, maire.

PRÉSENCES

Étaient présents :

- **Madame** : Manon Cadieux, conseillère;
- **Messieurs** : Aurèle Cadieux et Pascal Bissonnette, conseillers, formant le quorum du conseil.

Également présente :

- **Madame**: Francine Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, le maire déclare la séance ouverte.

25-07-438

POINT 1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Aurèle Cadieux, conseiller,
et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents :

QUE l'ordre du jour soit approuvé.

ADOPTÉE

25-07-439

POINT 2
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2025

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu les procès-verbaux des séances précédentes avant la présente séance, la lecture en est dispensée.

Il est proposé par le conseiller M Pascal Bissonnette,
Et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 juin 2025 soit approuvé.

ADOPTÉE

POINT 3
FINANCES

25-07-440

CONSIDÉRATION DES COMPTES

Il est proposé par M Aurèle Cadieux, conseiller,
et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents :

- **QUE** la liste des comptes à payer et des salaires pour la période se terminant le 13 juillet 2025 soit acceptée.
- **QUE** Mme Francine Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, soit autorisée à procéder au paiement des factures reliées aux dépenses incompressibles dès leur réception, jusqu'à concurrence des montants disponibles au budget.

ADOPTÉE

POINT 4
CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim procède à la lecture de la correspondance reçue.

POINT 5
URBANISME

25-07-441

POINT 5.1 – ADOPTION DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO : 24-249

Il est proposé par Mme Manon Cadieux, conseillère,
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le règlement numéro 24-249 relatif au lotissement soit adopté.

ADOPTÉE

**25-07-442 POINT 5.2 – ADOPTION DU RÈGLEMENT PERMIS ET CERTIFICAT
NO : 24-257**

Il est proposé par M Aurèle Cadieux, conseiller,
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le règlement numéro 24-257 relatif aux permis et certificats soit adopté.

ADOPTÉE

**25-07-443 POINT 5.3 – ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NO : 25-264**

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 14 juillet 2025, le second projet de règlement de zonage no 25-264 ;

ATTENDU QUE l'avis public requis a été dûment publié conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contenu du projet et le jugent conforme aux objectifs d'aménagement du territoire ;

Il est proposé par M Pascal Bissonnette, conseiller,
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le second projet de règlement de zonage numéro 25-264 soit adopté tel que présenté lors de la séance du 14 juillet 2025.

ADOPTÉE

**POINT 6
ADMINISTRATION**

**25-07-444 POINT 6.1 – AFFECTATION – 230 000\$ POUR LE REMBOURSEMENT DU
CAPITAL ET DES INTÉRÊTS (ANNÉE 2025)**

ATTENDU QUE la Municipalité dispose de soldes non utilisés dans les règlements d'emprunt fermé no 23-235 et 15-165 ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite affecter ces soldes au remboursement du capital et des intérêts à échéance pour l'année 2025 ;

Il est proposé par M Pascal Bissonnette, conseiller,
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE soit autorisée l'affectation d'un montant de deux cent trente mille dollars (230 000 \$), provenant des soldes disponibles des règlements d'emprunt fermé no 23-235 et 15-165, pour le remboursement du capital et des intérêts dus en 2025.

ADOPTÉE

25-07-445

POINT 6.2 – AJUSTEMENT DES INTÉRÊTS DES COMPTES À RECEVOIR ET À PAYER

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster certains soldes de comptes à recevoir et à payer ;

CONSIDÉRANT que certains intérêts accumulés ne sont plus jugés pertinents ou recouvrables ;

Il est proposé par M, Aurèle Cadieux, conseiller,
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE soit autorisée l'annulation des intérêts associés à certains comptes à recevoir et à payer, comme recommandé par la direction, afin de refléter fidèlement la situation financière de l'organisation.

ADOPTÉE

**POINT 7
SERVICE INCENDIE**

25-07-446

POINT 7.1 – REPORT DE L'ACQUISITION DE RADIOS PORTATIVES – SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT que le service incendie a soumis une demande pour l'acquisition de trois (3) radios portatives de marque Kenwood ;

CONSIDÉRANT que le report de cet achat n'aura aucun impact sur la sécurité des interventions ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de réévaluer cette dépense dans le cadre de l'exercice budgétaire 2026 ;

Il est proposé par M Aurèle Cadieux, conseiller
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil ne procédera pas à l'acquisition des trois radios portatives en 2025 et de reporter la demande à l'étude budgétaire 2026.

ADOPTÉE

**POINT 8
LOISIRS**

25-07-447

POINT 8.1 – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – PROGRAMME QUÉBEC AMI DES AÎNÉS

Volet : Soutien aux actions locales et régionales – Mouvement Souplesse

ATTENDU QUE le programme vise à soutenir les projets favorisant la participation des aînés ;

ATTENDU QUE le volet « Mouvement Souplesse » soutient les activités favorisant la mobilité et le bien-être des personnes aînées ;

Il est proposé par Mme Manon Cadieux,
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

1. **Que** la Municipalité autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans ce cadre ;
2. **Que** madame Francine Lévesque, directrice générale par intérim, soit autorisée à signer les documents requis.

ADOPTÉE

**POINT 9
VOIRIE**

9.1 – PONCEAU RANG 1, MOREAU (2^e)

Le point est discuté. Aucune décision n'est prise.
Ce point fera l'objet d'un examen complémentaire lors d'une prochaine réunion.

25-07-448

**POINT 9.2 – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET
RÉTABLISSEMENT**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite bénéficier du programme pour des travaux admissibles sur les routes locales de niveau 1 ou 2;

Il est proposé par M Pascal Bissonnette, conseiller
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

- **QUE** la Municipalité dépose une demande d'aide financière dans le cadre du PAVL – volet rétablissement;
- **QU'ELLE** s'engage à respecter les modalités d'application du programme;
- **QUE l'aide** financière accordée corresponde à un maximum de 90 % des dépenses admissibles.

ADOPTÉE

**POINT 10
VARIA**

POINT 10.1 – RAMPE D'ACCÈS

Le point est discuté. Aucune décision n'est prise.
Ce point fera l'objet d'un examen complémentaire lors d'une prochaine réunion.

25-07-449

POINT 10.2 – FIN DE CONTRAT – EMPLOYÉ NO 46

Il est proposé par M Pascal Bissonnette, conseiller
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

- **QUE le** contrat de l'employé no 46, engagé à titre occasionnel pour un remplacement de congé de maternité, soit résilié ;
- **QUE le** conseil remercie l'employé pour les services rendus à la Municipalité de Mont-Saint-Michel.

ADOPTÉE

POINT 10.3 – OFFRE D’EMPLOI AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL / DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est convenu que l’offre d’emploi pour le poste de directeur général sera publiée

25-07-450

POINT 10.4 – SERVICE ADMINISTRATIF – MME MANON FALARDEAU

ATTENDU QUE les besoins en soutien administratif sont accrus pour le mois d’août 2025;

ATTENDU QUE Mme Manon Falardeau est déjà en poste et donne entière satisfaction;

Il est proposé par M Aurèle Cadieux, conseiller
et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents;

De retenir les services de Mme Manon Falardeau à titre d’aide administrative, un jour par semaine, pour le mois d’août 2025.

ADOPTÉE

POINT 10.5 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire présente un compte rendu de ses activités et des rencontres auxquelles il a participé depuis la dernière séance.

**POINT 11
PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est offerte au public présent.

25-07-451

**POINT 12
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Manon Cadieux, conseillère,
et résolu à l’unanimité par les membres du conseil présents :

QUE la séance soit levée à 20 h.

ADOPTÉE

ANDRÉ TRUDEL
Maire

FRANCINE LÉVESQUE
Directrice générale, secrétaire-
trésorière par intérim

Je, André Trudel atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

ANDRÉ TRUDEL, MAIRE